

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Double Mixte Femme à la Barre

Date : 12 mai 2019

Lieu : Port de Sciez

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Sciez

Grade : 5B

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à : Tous les bateaux des classes TCFX, TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 de l'ACVL et aux bateaux non jaugés.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire sur le site web du club à l'adresse suivante www.cnsSciez.fr jusqu'à la veille au soir de l'épreuve et sur place le jour de l'épreuve au plus tard 1h avant le signal d'avertissement.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'euros.
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire sur le site internet du Cercle nautique de Sciez ou le jour de la régata au chalet du club au plus tard 1 h avant le signal d'avertissement.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes	30 euros

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Les jours de régates au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement

5.2 Jour de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
12/05/2019	10h30	Toutes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions
- Affichées *au chalet du club*

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course sera la baie de Coudrée

8. CLASSEMENT

8.1 La course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Système SRS

8.3 Les bateaux non jaugés seront classés en temps réel.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : 06 32 38 85 19.

Les places visiteurs devront être prise en priorités sur les pendilles de bout de pane.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Premier de classe et groupe, tirage au sort

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires :
contact@cnschiez.fr